

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Technobase 2CB (Composant B)

Numéro d'enregistrement

UFI

PUWH-9F6U-K00X-CT8U

Identification de substance / produit

No.-PR

16282, 16285, 16286, 16293

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH

Felizenzell 9

84428 Buchbach

No. de téléphone +49 8086 933-100

No. Fax +49 8086 933-500

Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphoneAdresse email de la sdb-team@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17

E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

Aucune

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Autres données

Composants dangereux: aucune

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Poudre ABC, Poudre BC

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: une épaisse fumée noire; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); L'exposition aux

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les règles de protection et de sécurité légales. Équipement de protection individuelle : voir chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Aspirer les vapeurs lors de la manipulation du produit chaud.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker en commun avec: Gaz. Explosifs. Substances solides ayant des propriétés inflammables (oxydantes). Substances liquides inflammables (oxydantes). Matériaux radioactifs. Substances infectieuses.

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10

Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif (2 composants), utilisation professionnelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs; En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

Protection des mains

Gants

Matériau approprié nitrile

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Normalement pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur bleu

Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

inflammabilité

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Valeur > 160 °C

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité et/ou densité relativeValeur 1,02 g/cm³**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne doivent pas se former dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Donnée non disponible.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

non déterminé

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matiere: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement
Donnée non disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales
non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Code de déchets CEE 16 01 99 déchets non spécifiés ailleurs
Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.
SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)
SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)
Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

Emballages contaminés
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-		-

Nom commercial: Technobase 2CB (Composant B)

Version: 1 / CH

Date de révision: 08.11.2022

Numéro de la matière: R-16282-B:

remplace la version: - / CH

Date d'impression: 04.11.2024

14.7. Transport en vrac
conformément à l'annexe II de la
convention Marpol et au recueil
IBC

Non applicable

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir paragraphes 6 à 8

Autres informations**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non déterminé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.